

Votation communale du 9 juin 2024

Acceptez-vous la délibération du
Conseil municipal de la commune
de Veyrier, du 10 octobre 2023,
ouvrant un crédit de 396 000 francs
destiné à la création d'une nouvelle
ligne de bus 49 ?

TEXTE DE LA DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2023

Texte de la délibération du Conseil municipal	3
Position et explications des autorités communales	5
Commentaire des référendaires	9
Prises de position des partis politiques, autres associations ou groupements	13
À votre service	15

Délibération

Création d'une nouvelle ligne de bus 49

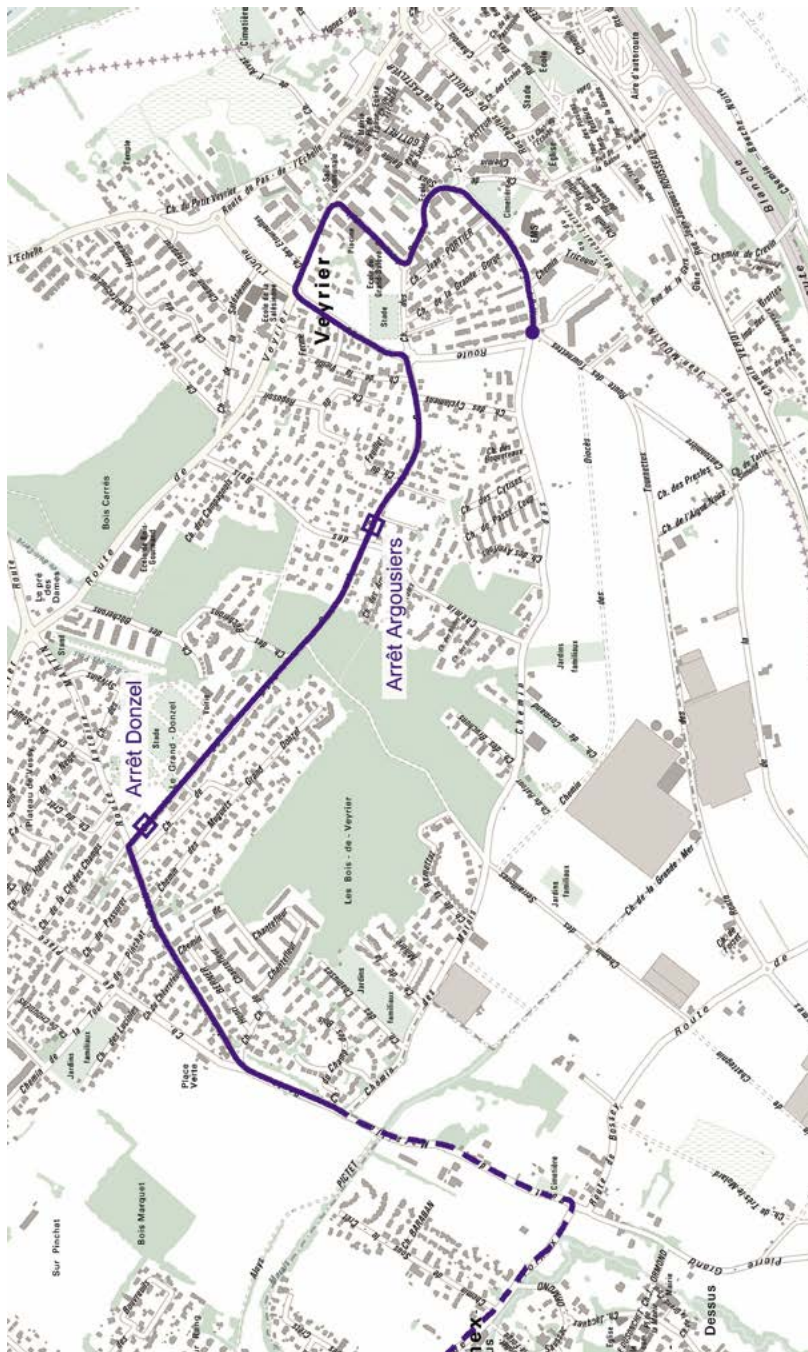
- Vu les articles 30, lettre e et m, et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- vu l'exposé des motifs du 21 février 2023 (prop. n°23.03),
- vu le rapport de la commission d'aménagement du territoire et environnement du 21 septembre 2023,
- sur proposition du Conseil administratif,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉCIDE

**à la majorité simple
par 14 oui, 4 non et 2 abstentions, sur 20 CM présents**

1. De créer la nouvelle ligne de bus 49.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 396'000.
3. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Veyrier dans le patrimoine administratif.
4. D'autoriser le Conseil administratif à prélever le montant de la dépense prévue à l'article 2 sur les disponibilités.
5. D'amortir la dépense prévue de CHF 396'000 au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 622.330 «Amortissement des crédits d'investissements ouverts au Conseil administratif» de 2023 à 2052.



Plan du tracé de la ligne 49 soumis au Conseil municipal.

POSITION ET EXPLICATIONS DES AUTORITÉS COMMUNALES

Le Conseil municipal a approuvé la délibération ouvrant un crédit de CHF 396'000 destiné à la réalisation de travaux d'aménagement des chemins du Bois-Gourmand et des Rasses. Ces travaux sont destinés au passage d'une nouvelle ligne de bus (ligne 49) qui complètera le réseau existant et permettra un rabattement direct sur le pôle multimodal du Bachet-de-Pesay connecté au réseau du Léman Express et aux trams 12 et 18.

Sur la base du test de parcours organisé par les TPG, les travaux prévus sont les suivants :

- **Chemin du Bois-Gourmand : création de deux arrêts** au droit du centre sportif du Grand-Donzel et réalisation de 5 zones de croisement ;
- **Chemin des Rasses : création de 2 arrêts à l'angle du chemin des Bois, réalisation de 2 zones de croisement et abaissement des seuils existants** pour faciliter le passage des bus ;
- **Giratoire Uche/Rasses : modification des bordures et trottoirs** pour assurer la giration des bus.

Où à cette importante nouvelle ligne de bus reliant Veyrier et le Bachet-de-Pesay

Le Léman Express est un mode de déplacement rapide et pratique qui dessert les pôles stratégiques de Genève. En l'occurrence, depuis le Bachet on peut se rendre à la gare Cornavin en 8 minutes ou à l'aéroport en une vingtaine de minutes. Ainsi et afin d'encourager le transfert modal par des transports publics efficaces, les autorités cantonales privilégient pour chaque commune un rabattement direct d'au moins une ligne de bus sur une gare du Léman Express.

Aujourd'hui, notre commune est desservie par les lignes de bus 8, 20 et 41. Dans le cadre du développement des Grands Esserts, deux lignes supplémentaires assureront le rabattement sur les gares du Léman Express, à savoir le bus à haut niveau de service (BHNS) 21 qui reliera la douane de Veyrier à la gare de Lancy-Pont-Rouge et la ligne 7 qui reliera dans un premier temps les Grands Esserts, puis les Tournettes à la gare de Champel.

L'objectif de la ligne 49 vise essentiellement à assurer le respect des dispositions légales (art.2, let.e, loi sur le réseau des transports publics LRTP) obligeant que chaque habitant en zone urbaine (Veyrier est considérée comme telle) dispose d'un arrêt de bus à moins de 300 mètres de son domicile, ce qui n'est aujourd'hui pas le cas pour les habitants des chemins du Bois-Gourmand, du Grand-Donzel, des Argousiers, des Féveroles et d'une partie des chemins des Bois et des Rasses (voir illustration).

Un tracé permettant de répondre à la loi sur le réseau des transports publics

Le tracé des nouvelles lignes de bus s'appuie sur le plan d'actions des transports collectifs (PATC) élaboré par l'office cantonal des transports (OCT) et les TPG, en coordination avec les communes. Le PATC 2020-2024, adopté par le Conseil d'Etat le 17 avril 2019, après que le Grand Conseil l'ait aussi adopté par résolution le

22 mars 2019, fixe le principe de rabattement sur les gares du Léman Express et en conséquence propose la création de la ligne 49 desservant Troinex et Veyrier.

Le tracé sur la commune a fait l'objet d'une analyse de faisabilité. Le passage par les chemins du Bois-Gourmand et des Rasses consiste principalement à assurer la couverture du territoire dans le respect des dispositions de la LRTP. Aucun des autres tracés proposés et étudiés ne permet de respecter la loi.

Cela étant, le Conseil administratif a souhaité privilégier le passage de la ligne 49 par le village au lieu d'un rabattement direct sur le terminus des Tournettes depuis le giratoire Uche/Rasses. Ce parcours offre ainsi une connexion directe entre le village et le centre sportif du Grand-Donzel tout en ne présentant aucun coût supplémentaire puisqu'il utilise les infrastructures existantes de la ligne 41. Il dessert ainsi les écoles de la Salésienne, du Grand-Salève et la crèche des Etournelles. Les TPG et l'OCT ont validé cette alternative malgré le rallongement de la ligne.



Tracé des lignes existantes : 8, 20 et 41 et futures : 7, 21 et 49
Rayon de desserte de 300 mètres par rapport aux arrêts.

Cette nouvelle ligne de bus est destinée à tous les Veyrites

En plus de permettre cet accès au Léman Express, la ligne 49 vient compléter la desserte de la commune en reliant directement le centre du village au centre sportif du Grand-Donzel. Ce lieu d'importance majeure offre des activités festives et sportives, des espaces de détente et de restauration pour les habitants de Veyrier et de Troinex.

Cette ligne permettra également aux habitants des Rasses, de Bois-Gourmand et du Grand-Donzel de se déplacer en transports publics pour venir en mairie, participer aux activités culturelles de l'espace Grand-Salève ou au marché de Noël. Elle offre en outre un rabattement sur les lignes 8 et 20 appréciées des Veyrites pour desservir respectivement Rive, Bel-Air et Cornavin.

Le passage d'un bus sur les chemins du Bois-Gourmand et des Rasses présente-il des nuisances ?

L'amélioration de l'offre en transports publics permet indirectement de diminuer le trafic individuel motorisé et par extension de diminuer le bruit et la pollution. L'arrivée de ce bus n'apportera ainsi aucune nuisance supplémentaire, d'autant que les TPG ont confirmé que la ligne 49 sera opérée par un bus électrique non articulé (longueur 12 mètres) dès sa création.

D'un point de vue sécuritaire, les chauffeurs de bus disposent d'une meilleure visibilité sur le trafic alentour et ont moins d'angles morts qu'un conducteur dans une voiture classique. Il n'y a donc aucune raison de penser que le passage d'un bus présente une insécurité accrue pour les piétons et les cyclistes. En outre, le croisement des véhicules avec le bus induit de fait une réduction de vitesse et par conséquent constitue une forme de modération de trafic. Le passage d'un bus dans un axe de mobilité douce limité à 30km/h ne présente donc aucun inconvénient majeur.

Un investissement légitime et limité pour une meilleure desserte en transport public

Le montant global des travaux est estimé à un maximum de CHF 396'000, dont près de la moitié concerne la réalisation des 4 arrêts de bus. Ces travaux ne remettent pas fondamentalement en question ceux réalisés auparavant pour modérer le trafic. Certes, pour le chemin des Rasses, les autorités de l'époque ignoraient qu'une ligne de bus était envisagée et donc les seuils réalisés en 2017 doivent être abaissés et deux zones de croisement créées. Concernant les zones de croisement, le Conseil municipal a demandé d'étudier la possibilité de diminuer leur nombre pour baisser les coûts de réalisation. Il convient de préciser que seuls 3 arbres seront enlevés ou déplacés. Il est ainsi vraisemblable que les coûts réels des travaux seront en fine inférieurs au crédit demandé.

Que se passera-t-il si ce projet est refusé ?

Il n'y a pas d'alternative à ce projet. **Aucune des autres variantes de tracé étudiées ne répond aux exigences de la loi sur le réseau des transports publics**, de plus elles sont redondantes avec les tracés du 41 ou du BHNS.

Certes le village de Veyrier et les Grands Esserts seront très bien connectés aux nœuds des transports publics de Genève, mais d'une part les habitants des chemins cités précédemment resteront mal desservis et d'autre part le centre sportif du Grand-Donzel et le village de Veyrier ne seront pas efficacement reliés par les transports publics.

En cas de refus, une possible nouvelle offre de transports publics ne pourra pas voir le jour avant le prochain plan d'actions des transports collectifs (PATC), à savoir celui de 2028-2032. C'est la raison pour laquelle le Conseil municipal a voté le crédit nécessaire à une grande majorité (14 OUI, 4 NON et 2 abstentions).

Le Conseil administratif et la majorité du Conseil municipal de la commune de Veyrier vous invitent donc à voter

OUI

COMMENTAIRE DES RÉFÉRENDAIRES

Pour un parcours du bus 49 adéquat

La réalisation d'une nouvelle ligne de bus va dans le sens de la mobilité collective et les référendaires n'ont pas pour objectif de remettre en cause le principe de cette ligne 49 qui reliera Veyrier à la gare CEVA du Bachet via Troinex.

Pourquoi un référendum ?

Pour s'élever contre l'aberration que représenteraient les travaux nécessaires au passage de ce bus, dénaturant et réduisant pratiquement à néant les aménagements réalisés il y a 4 ans, tant du point de vue financier que sécuritaire. Ce sont 1'340 Veyrites, signataires du référendum, qui réfutent le choix du tracé fait par l'Office Cantonal des Transports, et ce, pour de multiples raisons.

La sécurité doit être une priorité sur un axe de mobilité douce

Le bus 49 emprunterait les chemins des Rasses et du Bois-Gourmand, chemins qui représentent l'axe principal de mobilité douce de notre commune, approuvé dans le cadre du Plan Directeur Communal. Cet axe est emprunté quotidiennement par des centaines d'enfants à vélo et à pied qui se rendent de façon sécurisée à l'école, au cycle de Pinchat ou au centre sportif du Grand-Donzel.

De plus, les ralentisseurs du chemin des Rasses devant être obligatoirement abaissés pour le passage des bus, la vitesse des automobilistes augmentera de façon significative. La sécurité des cyclistes et des nombreux promeneurs en sera ainsi fortement dégradée.

Conséquences écologiques du choix de ce tracé

Ces chemins communaux sont étroits et 7 zones de croisement devront être réalisées.



Position des 7 zones de croisement d'une longueur d'environ 30 m chacune.

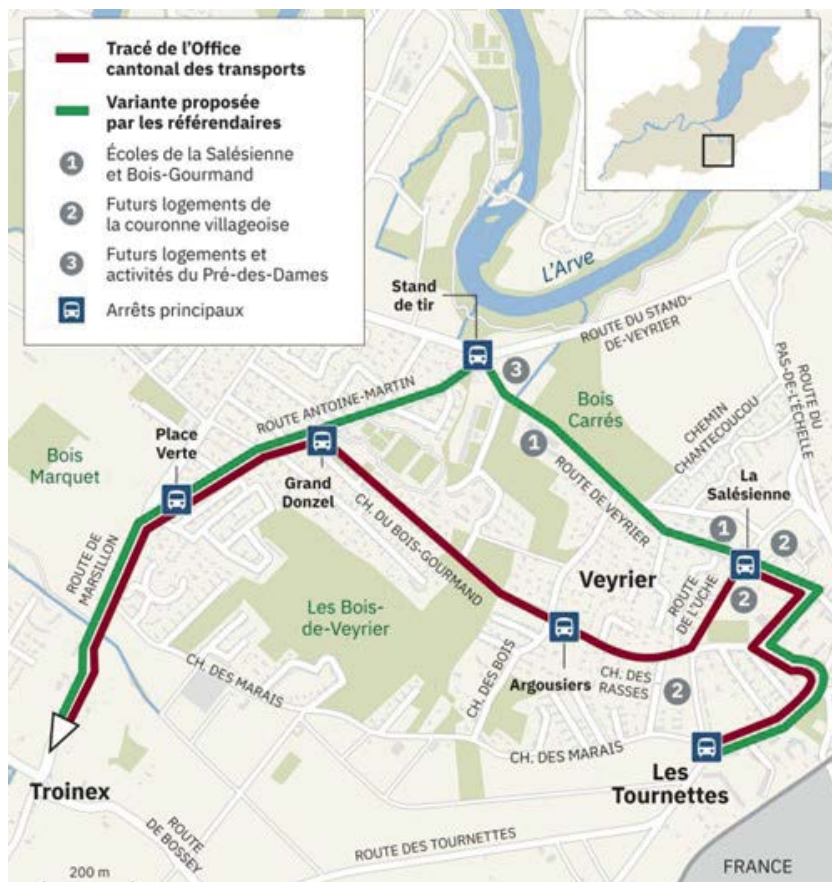
Ces zones nécessiteront l'abattage d'arbres et la réduction des trottoirs afin d'élargir la chaussée sur plus de 200 mètres. L'enlèvement d'arbres privera les usagers des bienfaits qu'ils apportent et va à l'encontre des priorités écologiques qui nous tiennent tous à cœur.

Conséquences financières

Un budget de CHF 396'000 sera gaspillé pour réaliser ces travaux qui vont diminuer, voire anéantir l'aspect sécuritaire de cet axe de mobilité douce. De plus, une partie de l'investissement de 4 millions de francs, dépensés voici à peine 4 ans par la commune et ses contribuables pour les aménagements existants, sera également gaspillé.

Quelle alternative possible pour éviter tous ces désagréments ?

L'alternative proposée à ce tracé passerait par les routes principales que sont les routes de Veyrier et Antoine-Martin.



Infographie: source Tribune de Genève.

Ce tracé permettrait :

De maintenir l'axe de mobilité douce de façon sécurisée, principalement pour les élèves cyclistes et les piétons.

De desservir les écoles de la Salésienne et de Bois-Gourmand.

De desservir les futurs logements et locaux d'activité du Pré des Dames, face au Stand de Tir.

De maintenir la totalité des arbres embellissant les chemins des Rasses et du Bois-Gourmand.

D'économiser une dépense de CHF 396'000, car toutes les infrastructures, arrêts de bus, etc. sont déjà présentes sur les routes de Veyrier et Antoine-Martin.

D'éviter le gaspillage de l'importante somme dépensée il y a 4 ans à peine.

Voilà pourquoi le comité référendaire refuse ce diktat anti-démocratique de l'Office Cantonal des Transports et par conséquent le crédit voté.

Trouvons ensemble une solution qui puisse satisfaire les intérêts des communes de Veyrier, de Troinex et de l'Etat de Genève.

Pour toutes ces raisons, le comité référendaire appelle les citoyennes et citoyens de la commune de Veyrier à voter **NON** le 9 juin 2024.

PRISES DE POSITION DES PARTIS POLITIQUES, AUTRES ASSOCIATIONS OU GROUPEMENTS

En vue de la votation communale à Veyrier le 9 juin 2024

Acceptez-vous la délibération du Conseil municipal de la commune de Veyrier, du 10 octobre 2023, ouvrant un crédit de 396 000 francs destiné à la création d'une nouvelle ligne de bus 49 ?

PLR les libéraux-Radicaux Veyrier	NON
VEYRIER-ENSEMBLE	OUI
LES SOCIALISTES - LES VERT·E·S	OUI
Le Centre Veyrier-Vessy-Pinchat	OUI
Veyrier Vert'Libéraux	NON
Comité référendaire contre la délibération du Conseil municipal de la commune de Veyrier, du 10 octobre 2023, ouvrant un crédit de 396 000 francs destiné à la création d'une nouvelle ligne de bus 49.	NON

À VOTRE SERVICE

Où, quand et comment voter ?

1. Vote par correspondance

Les électrices et électeurs qui désirent exercer leur droit de vote par correspondance peuvent le faire dès réception du matériel de vote.

Les votes par correspondance doivent parvenir, au plus tard, **le samedi 8 juin 2024 à 12h00**. Pour garantir l'acheminement postal dans le délai prescrit, il vous est recommandé d'expédier votre enveloppe de vote au plus tard le jeudi 6 juin 2024. Attention à l'heure de levée du courrier.

2. Dans votre local de vote

École de Bois-Gourmand - Route de Veyrier 208-210

Les électrices et électeurs qui se présentent pour voter le dimanche 9 juin 2024, de 10h00 à 12h00, doivent se munir :

- de leur carte de vote
- d'une pièce d'identité
- du matériel de vote

Matériel de vote

Votre enveloppe blanche de transmission doit contenir :

Pour les suisses résidents :

- une carte de vote
- une enveloppe de vote bleue
- un bulletin de vote
- une brochure explicative pour les sujets fédéraux
- une brochure explicative pour les sujets cantonaux
- la présente brochure explicative

Pour les étrangers résidents :

- une carte de vote
- une enveloppe de vote rose
- un bulletin de vote
- la présente brochure explicative

Si votre matériel de vote n'est pas complet ou si vous avez perdu ou détruit votre carte de vote, veuillez appeler le service des votations et élections qui vous renseignera sur la marche à suivre.

Service des votations et élections Tél. 022 546 52 00

- Du mardi 21 mai au vendredi 7 juin 2024
- Le samedi 8 juin 2024 de 08h00 à 12h00
- Le dimanche 9 juin 2024 de 10h00 à 12h00

